



# Nazelles-Négron INFOS

N° 155 Février - Mars - Avril 2014

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h30-11h45 et 13h-17h

Mercredi : 8h30 à 11h45

Samedi : 9h00 à 11h45

Tél. : 02.47.23.71.71

Fax : 02.47.23.25.48

[mairie.nazelles-negron@wanadoo.fr](mailto:mairie.nazelles-negron@wanadoo.fr)

Site : [nazellesnegron.fr](http://nazellesnegron.fr)

Permanences des élu(e)s :

sur rendez-vous sauf urgence.



Aux «Hauts du Libéra», terre à vigne, les noms des rues sont axés sur cette culture.

Il est facile de comprendre «vieilles vignes et treille».

Pour la rue «du tonnelier», il faut savoir que dans le bourg de Nazelles, de 1918 à 1957, un artisan tonnelier (famille Marchand) fabriquait futailles et tonneaux pour «encuver» le vin.

Il y avait, également, un charron (famille Gaultier) et un maréchal-ferrant (famille Cathala). Le premier faisait les «cercles» pour permettre au tonnelier d'assembler les «douves ou douelles»; il produisait aussi les fers pour que le maréchal-ferrant puisse «ferrer» les chevaux. Ces derniers étaient les compagnons des viticulteurs/agriculteurs pour l'entretien des vignes.

Toutes ces activités disparurent avec l'arrivée des tracteurs ; même la vigne fut, parfois, remplacée par des friches ! Par contre, les familles Marchand, Gaultier, Cathala/Pinier sont toujours habitantes de la Commune.

## SPECIAL ELECTIONS MUNICIPALES EN PAGE 2

### A PROPOS ...

#### ALSH

##### ↳ Vacances de février du 24 février au 8 mars

-Thème de la 1<sup>ère</sup> semaine : « Robinson junior ».

Création de boussoles, de cartes, construction de cabane, etc...

-Thème de la 2<sup>ème</sup> semaine : « Mômes en fête ».

Musique, instruments de percussion à fabriquer, danse, etc...

Il reste quelques places ; si vous êtes intéressés, téléphonez ou rendez-vous à l'ALSH tous les jours de 8h à 10h et de 16h à 18h pendant les vacances.

##### ↳ Mercredi de mars et avril

-Thème « voyage au temps des rois et des reines ».

Bienvenue au Moyen-Age avec la vie de château, les chevaliers, les coutumes de l'époque.

Inscription permanence pendant le temps scolaire :

Lundi, vendredi à l'Accueil PériScolaire de 16h à 17h45

Mardi à l'APS de 8h à 9h30

Mercredi à l'ALSH de 8h à 10h et de 16h à 18h.

Mail : [alsh.nazelles.negron@orange.fr](mailto:alsh.nazelles.negron@orange.fr)

Téléphone : 02.47.57.32.89

#### ATELIERS PONCTUELS

↳ Taille de jardin : samedi 15 mars 9h30 à 12h (10€)

↳ Art floral : jeudi 17 avril à 18h30 (20€)

Inscription obligatoire auprès de la Mairie, ou avec le :

**BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer à la Mairie,**  
**(paiement le jour même sur place) :**

----- ✂ ----- ✂ -----

Nom Prénom : .....

Tél : .....

Adresse : .....

**Taille jardin**

15 mars. :

Nbre :

**Art floral**

17 avril. :

Nbre :

#### CULTURE

**THEATRE** : vendredi 7 mars C.S.C 20h30

« **Panique au ministère** » de Jean Franco et Guillaume Mélanie, par la Compagnie des « Sans noms ».

Ils viennent pour la 3<sup>ème</sup> fois, souvenez-vous d'eux :

- « La maison à l'envers » en février 2009,

- « La surprise » en avril 2012.

Tarifs : adulte 6€ ; enfant 3€

**LECTURE LOISIRS** : samedi 12 avril à la bibliothèque à 17h suivi d'une petite collation.

#### BOURSES D'OCCASION

##### ↳ **VETEMENTS D'ETE, OBJETS PUÉRICULTURE**

La bourse d'été aura lieu au Centre Socio-Culturel le **samedi 21 juin 2014**, toute la journée de 10h à 17h.

ATTENTION : nouveau fonctionnement pour 2014.

Il n'y a plus de numéro de liste mais un numéro de table. La mise en place des espaces de vente se fera par les participants qui en assureront eux-mêmes la vente.

Inscription : appeler la Mairie aux horaires d'ouvertures, 15 jours avant la bourse (2 € la table).

En aucun cas la Mairie ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

#### CONSEILS MUNICIPAUX

Les dates et l'ordre du jour des Conseils sont affichés à l'entrée de la Mairie la semaine précédant la séance ainsi que sur le site internet de la Commune.

# ELECTIONS MUNICIPALES les 23 et 30 mars

Voter est un geste citoyen et un devoir.

## **Vous allez élire au scrutin universel direct :**

- > 27 conseillers municipaux pour 6 ans. Ils élisent le Maire et les Adjointes qui vont gérer les affaires de la Commune ;
- > 7 conseillers communautaires (5 titulaires et 2 suppléants) qui représenteront la Commune à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

## **Qui peut voter ?**

A partir de 18 ans, tous les français ainsi que les ressortissants de l'Union européenne si l'inscription a été faite sur la liste électorale de la Commune avant le 31 décembre 2013.

## **Peut-on voter par procuration ?**

Lors d'un ou des deux tours de scrutin, *vous pouvez désigner une personne qui doit obligatoirement être inscrite sur la liste électorale de la Commune.*

Pour se faire, vous devez remplir une procuration au Commissariat de police, ou, à la Gendarmerie, ou, au Tribunal d'Instance du domicile ou du lieu de travail. Vous pouvez obtenir l'imprimé à la Mairie ou sur <http://service-public.fr/>

## **Mode de scrutin : un seul vote avec :**

*un seul bulletin avec la liste des 27 conseillers municipaux et la liste des 7 conseillers communautaires. En cas de modification ou de rature de ce bulletin, il sera considéré comme nul.*

## **Où voter ?**

Sur votre *carte électorale*, vous trouverez le lieu de vote sur la Commune ; il y a quatre bureaux : le C.S.C. salle Malraux, le C.S.C. salle Rabelais, le foyer de Vilvent et la Mairie annexe de Négron.

## **Voter avec quels documents ?**

. *une pièce d'identité est obligatoire* (permis de conduire, passeport, carte d'identité, carte vitale avec photographie, permis de chasse avec photographie, titre de séjour...) *sans elle, vous ne pouvez pas voter,*

. la carte électorale est facultative mais il est préférable de l'avoir pour Vous et pour les personnes qui tiennent le bureau de vote.

## **Soir du 23 mars :**

> si aucune liste n'a 50% *des votants* plus une voix (sans les blancs et nuls), un 2<sup>ème</sup> tour aura lieu le 30 mars,

> si une liste obtient 50% plus une voix, il n'y aura pas de 2<sup>ème</sup> tour. La répartition des sièges se fera à la proportionnelle selon le nombre de voix obtenues dans chacune des listes.

## **Un peu d'histoire :**

1789 : vote indirect par censure seulement pour les hommes à partir de 25 ans,

1848 : vote au suffrage universel pour les hommes à partir de 21 ans,

1944 : droit de vote aux femmes > leur premier vote sera fera en 1945,

1974 : droit de vote pour tous à partir de 18 ans,

1992 : droit de vote européen : permet à tous les habitants de la Communauté européenne de participer aux élections municipales et européennes.

**Utilisons ce droit, il est précieux et c'est un geste de citoyen responsable.**

## BALAYAGE DES RUES

Pensez à enlever vos voitures pour ne pas gêner le service de balayage les :

- 19 et 20 mars,
- 28 et 30 mai
- 11 et 12 septembre
- 20 et 21 novembre

Merci

## REGLE DE COMMUNICATION EN PERIODE PRE-ELECTORALE

*Madame le Maire rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, la communication dans la presse municipale est soumise au respect de l'article 52-1 alinéa 2 du Code Electoral qui stipule que les élus ne doivent pas faire état d'un bilan de mandat.*

*Toute infraction est punie d'une amende de 75 000 € (art. L 90-1 du Code Electoral).*

## LA LETTRE DES ELUS MINORITAIRES

Ne voulant pas passer trop de temps à rédiger un article qui risquerait encore une fois d'être refusé, nous avons donc décidé pour ce dernier NN Infos du mandat de faire cadeau de 639 caractères à la majorité en place !

N'oubliez pas les élections municipales : le 23 mars, il y aura peut être un deuxième tour le 30 mars !

<http://agiresemblenazellesnegron.fr>.

2 square des AFN.

Téléphone : 02 47 79 25 44

Madame le Maire tient à préciser :

« Durant ces 6 années, aucun article n'a été refusé, ni remanié, ni retouché ».

Pour le numéro 154 de décembre 2013 et celui du bulletin municipal 2014, il a été demandé à l'équipe minoritaire de revoir leurs articles qui traitaient essentiellement de leur bilan de mandat ; or le texte de loi, indiqué ci-dessus, les interdit. Cela a été mal pris, vous pouvez le constater, mais les lois valent pour tout le monde.

## RAPPEL DES INTERDICTIONS

Sont interdits :

- Le brûlage du 15 mars au 15 octobre ;
- Les bruits : en semaine, après 19h30 ;  
le samedi : de 12h à 15h et après 19h ;  
le dimanche : avant 10h et après 12h.
- Les baignades la Loire, la Cisse et l'étang des Pâtis.

## LA PASSERELLE

Elle fut posée fin janvier et s'intègre très bien dans le paysage.

De jour comme de nuit, vous pouvez l'emprunter à pied ou en vélo (pied à terre). Vous serez en sécurité.

## POINT RENCONTRE ADULTE (P.R.A.)

Depuis le 3 février, l'animatrice du P.R.A. vous propose : **un atelier mosaïque.**

Pour les personnes intéressées, il suffit d'apporter un support et les carreaux de mosaïque de votre choix. Pince, colle et pâte à joint sont mis à disposition à l'atelier.

Pour tous renseignements, s'adresser à Claudie au C.S.C. salle Rabelais chaque lundi et mardi de 13h45 à 16h15 (hors vacances scolaires).

## DON DU SANG : MERCREDI 5 MARS

Rendez-vous au C.S.C. de 14h à 19h.

Quelques indications : être âgé de 18 à 70 ans, peser plus de 50 kg, ne pas venir à jeun, prévoir une carte d'identité pour un premier don.

## ASEPT

Le renouvellement des ateliers de prévention du vieillissement (Atelier Mémoire, prévention des chutes ...) sont envisagés pour 2014. Vous pouvez d'ores et déjà vous mettre en lien avec : l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires de Berry-Touraine Tél 02 47 31 61 18 ... ou consulter le site : [asept\\_berry\\_touraine@berry-touraine.msa.fr](mailto:asept_berry_touraine@berry-touraine.msa.fr) dans l'attente des prochaines dates dans votre commune.

## LA CARTE D'IDENTITE EST VALIDE 15 ANS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la durée de validité des cartes d'identité passe de 10 ans à 15 ans pour les *personnes majeures*. Cela concerne : - les nouvelles cartes d'identité délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,  
- les anciennes cartes d'identité délivrées depuis le 2 janvier 2004.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie. La prolongation de validité de votre carte est automatique et ne nécessite aucune démarche. La date inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

**ATTENTION** : Cette prolongation ne s'applique pas pour les cartes d'identité des *personnes mineures*. Dans ce cas le délai reste de 10 ans.



## DATES A RETENIR

MOIS	DATE	HEURE	LIEU <small>C.S.C.= Centre Socio-Culturel</small>	MANIFESTATION	ORGANISATEUR
<b>MARS</b>	Mercredi 5	14h	C.S.C.	<b>Don du sang</b>	Etab. Français du Sang
	Samedi 8	20h	C.S.C.	<b>Bal du Foot</b>	ASNN Foot
	Dimanche 9	13h30	C.S.C.	<b>Loto</b>	Comité Jumelage
	Samedi 15	9h30	Avenue Loire	<b>Atelier taille au jardin</b> (inscription Mairie)	Municipalité
	Samedi 15	20h30	C.S.C.	<b>Concert de printemps</b>	Musique Municipale
	Dimanche 23	8h- 18h	Bureaux vote	<b>Elections municipales</b>	} 4 bureaux de vote
	Dimanche 30	8h- 18h	Bureaux vote	<b>Elections municipales</b>	
<b>AVRIL</b>	Samedi 5	{ 15h 19h	Grange Négron C.S.C.	<b>Concert de la classe de guitare</b> <b>Loto</b>	Ecole de Musique APE
	Dimanche 6	8h	Maison asso	<b>Randonnée pédestre</b>	Comité Quartier Négron
	Dimanche 6	14h	C.S.C.	<b>Tournoi de scrabble</b>	Club Scrabble
	Samedi 12	20h30	C.S.C.	<b>Rencontre Chorale du Val de Cisse</b>	Chorale Val de Cisse
	Jeudi 17	18h30	C.S.C.	<b>Atelier art floral</b> (inscription Mairie)	Municipalité
<b>MAI</b>	Dimanche 4	14h	C.S.C.	<b>Bal country</b>	Blue Country Line
		8h-18h	Etang des Pâtis	<b>Foire aux plantes</b>	Agir ensemble
	Jeudi 8	{ 10h45 11h30	Négron Nazelles	<b>Cérémonies du 8 mai</b>	Municipalité
	Dimanche 11	14h	C.S.C.	<b>Tournoi de Scrabble</b>	Club de Scrabble
	Mardi 20	18h30	C.S.C.	<b>Atelier art floral</b> (inscription Mairie)	Municipalité
	Dimanche 25	A confirmer	Bureaux vote	<b>Elections Européennes</b>	Municipalité
Mercredi 28	18h30-21h	Grange Négron	<b>Concert de musiques actuelles</b>	Ecole de Musique	
<b>JUIN</b>	Samedi 14	20h30	C.S.C.	<b>Gala de danse</b>	Multidanse
	Dimanche 15	15h			
	Dimanche 15	17h	Grange Négron	<b>Concert classe d'orchestre</b>	Ecole de Musique
	Samedi 21	{ 10h-17h Soirée	C.S.C. Nazelles-Négron	<b>Bourse d'été</b> <b>Fête de la Musique</b>	Municipalité Municipalité

### LOTOS

#### Le Comité de Jumelage

organise son loto annuel le :

**dimanche 9 mars à 14h30**

Ouverture des portes à 13h30

Centre Socio-Culturel de Nazelles-Négron.

Lots : lave-linge, centrale vapeur, aspirateur, téléviseur, tirage spécial enfants et lots de valeurs.

#### L'association de l'APE

« Amicale des Parents d'élèves »

organise son loto annuel le :

**samedi 5 avril à 19h**

Centre Socio-Culturel.

Caddie alimentaire, partie enfants gratuite, vente de gâteaux et sandwiches, buvette...

Réservation au 06.58.88.55.51 un carton offert.

### CONCERT DE PRINTEMPS

La Musique Municipale de Nazelles-Négron invite tous les mélomanes et amis de la musique à venir écouter le concert de printemps qu'elle donnera au Centre Socio-Culturel de Nazelles-Négron le

**samedi 15 mars 2013 à 20 heures 30.**

Cette année la musique invite l'Union Musicale de Sainte Maure de Touraine.

1<sup>ère</sup> partie : musique municipale

2<sup>ème</sup> partie : UM de Sainte Maure de Touraine puis morceaux d'ensemble. Entrée gratuite.

Renseignements par mail : [mmnn37530@gmail.com](mailto:mmnn37530@gmail.com)

Site internet : [musiquenazelles.fr](http://musiquenazelles.fr)

### CHORALE DU VAL DE CISSE

L'association de la Chorale du Val de Cisse vous invite à partager un moment de convivialité lors de la :

Rencontre Chorales au Centre Socio-Culturel

**le 12 avril à 20h30.**

Nous accompagnerons pour cette soirée :

-la chorale de Saint Etienne de Chigny,

-la chorale de Saint Martin le Beau.

Entrée gratuite.

Renseignements par mail :

[franjo.meusnier@wanadoo.fr](mailto:franjo.meusnier@wanadoo.fr)